Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20260706-2026094-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 06/07/2026

Date de la convocation
30/06/2026

Date d'affichage
30/06/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 23 Présents : 20 Votants : 22

A l'unanimité
Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026 et le 6 Juillet à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : Mme ADAM Marie-France, M. ARRAULT José, M. BARBU Guillaume, Mme BEZIN Charlène, M. BRIZARD Philippe, Mme COUÉ Virginie, M. DENIS Bernard, Mme DESHOUX Charline, Mme GÉRARD Michelle, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, M. LAVENIR Guillaume, M. MATRAT Hugues, Mme MORISSET Typhaine, Mme MOUAZAN Régine, Mme NUCITO Gaëlle, M. PERCHER Jean-Jacques, Mme POLIGNÉ Laëtitia, M. ROUSSELOT Sébastien, Mme SAULNIER Elise

Excusés ayant donné procuration : M. LALESNEL Thierry à M. DENIS Bernard, Mme TEILLARD Stéphanie à M. BRIZARD Philippe
Excusé : M. CONCHE Philippe

Mme ADAM Marie-France a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2026094
Objet de la délibération : Avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2026-2032

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
Vu l'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriale ;
Vu le schéma départemental d'accueil des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine 2020-2025 arrivé à échéance ;
Vu le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine 2026-2032, élaboré conjointement par l'État et le Conseil départemental ;
Vu la procédure de consultation relancée par la Préfecture et le Conseil départemental ;

Considérant que le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage constitue un document de planification visant à coordonner les actions publiques en matière d'accueil, d'habitat et d'accompagnement des gens du voyage ;
Considérant que son élaboration repose sur une démarche partenariale associant les collectivités territoriales, les services de l'État, le Conseil départemental, les associations, les représentants des gens du voyage et les acteurs de terrain ;
Considérant que ce travail collaboratif a permis d'établir un diagnostic partagé à l'échelle départementale et territoriale ;
Considérant que le projet de schéma 2026-2032 s'appuie sur l'évaluation du précédent schéma 2020-2025 et intègre des actions en matière d'accueil, d'habitat, et d'accompagnement socio-éducatif ;
Considérant que le schéma comporte 44 fiches actions thématiques, une fiche dédiée à la gouvernance et des déclinaisons territoriales pour chacun des 18 EPCI d'Ille-et-Vilaine ;
Considérant que les enjeux identifiés à l'échelle départementale portent notamment :
• sur la modernisation et l'amélioration des aires d'accueil ;
• sur la structuration des dispositifs d'accueil (terrains de petits et grands passages, gestion des stationnements) ;
• sur le développement de solutions d'habitat adaptées, malgré les contraintes foncières et économiques ;
• sur la résorption de l'habitat précaire et des situations irrégulières ;
• sur l'amélioration de l'accès aux droits, aux soins et à l'accompagnement social, notamment face aux enjeux d'illettrisme et d'illectronisme ;
Considérant qu'à l'échelle de Bretagne porte de Loire Communauté, l'aire d'accueil dispose d'une capacité de 12 emplacements avec un taux d'occupation moyen de 57,5 % entre 2020 et 2025 ;
Considérant que les objectifs fixés dans le précédent schéma ont été globalement atteints en matière de gestion, de coordination sociale et de participation à la gouvernance, malgré des difficultés liées à la disponibilité foncière

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20260706-2026094-DE

pour la création de terrains familiaux
Considérant que le nouveau schéma prévoit pour le territoire :
• l'étude de la création d'un terrain de petits passages afin de mieux encadrer les stationnements et prévenir les installations illicites ;
• la réhabilitation de l'aire d'accueil après 20 ans de fonctionnement afin d'en améliorer le confort et d'en maintenir la capacité ;
• la réalisation d'une étude d'opportunité à mi-parcours pour réévaluer les besoins en habitat et accompagner la régularisation de certaines situations ;
Considérant que ces orientations s'inscrivent dans la continuité des actions engagées par la communauté de communes et répondent aux besoins identifiés sur le territoire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- EMET UN AVIS favorable sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine pour la période 2026-2032.
- AUTORISE le Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à la Préfecture et au Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la procédure de consultation.

Pour copie conforme.
Le / la secrétaire de séance, Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 08/07/2026